

INITIATIVE CHABLAIS

SIEGE SOCIAL :
89, CHEMIN DE LA BALLASTIERE
ZI VONGY
74200 THONON LES BAINS

RCS 419167937

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023

AUDIT EUREX

Société de
Commissaires aux
Comptes inscrite sur
la liste nationale des
Commissaires aux
Comptes rattachée à la
CRCC Dauphiné Savoie

INITIATIVE CHABLAIS

Association

SIEGE SOCIAL :
89, CHEMIN DE LA BALLASTIERE
ZI VONGY
74200 THONON LES BAINS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2024

AUDIT EUREX

SARL au capital de 8.000 euros - Siren n° 433 396 496 00021 RC Thonon - TVA FR 45 433 396 496 - Code Naf 6920 Z
Siège Social : Technosite Altéa - 196 rue Georges Charpak - 74100 Juvigny
Tél : 04 26 69 75 87 - E.mail : audit.annemasse@eurex.fr - www.eurex.fr

Bureau secondaire : 3 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 79 79

INITIATIVE CHABLAIS

Association

SIEGE SOCIAL : 89, CHEMIN DE LA BALLASTIERE
ZI VONGY
74200 THONON LES BAINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'assemblée générale de la l'association INITIATIVE CHABLAIS.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE CHABLAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

AUDIT EUREX SARL

Commissaire aux Comptes

Association INITIATIVE CHABLAIS
inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes

Rattaché à la CRCC
Dauphiné-Savoie

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Notes sur le bilan » figurant en pages 22 à 24 de l'annexe des comptes annuels, expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations financières ainsi que les modalités relatives à leur dépréciation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations financières, et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe susmentionnée fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérfications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Juvigny, le 27/05/2024

P/SARL AUDIT EUREX,

Guillaume BELIN

Associé

Commissaire aux comptes



ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ASS INITIATIVE CHABLAIS**Bilan**

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Prêts	767 975	19 465	748 510	704 263
Total I	767 975	19 465	748 510	704 263
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Autres créances	98 062		98 062	117 058
Divers				
Disponibilités	343 594		343 594	347 163
Total II	441 655		441 655	464 222
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 209 630	19 465	1 190 165	1 168 484

AUDIT EUREX SARL

Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes
Rattaché à la CRCC
Dauphiné-Savoie

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	812 050	791 841
Autres fonds propres sans droit de reprise	812 050	791 841
Fonds propres avec droit de reprise	253 934	255 404
Autres fonds propres avec droit de reprise	253 934	255 404
Réserves		
Report à nouveau	122 491	119 861
Excédent ou déficit de l'exercice	-5 752	-3 398
Situation nette (sous-total)	1 182 722	1 163 708
Total I	1 182 722	1 163 708
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Total II		
PROVISIONS		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 998	3 811
Dettes fiscales et sociales	255	139
Autres dettes	3 189	826
Total IV	7 443	4 776
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 190 165	1 168 484

AUDIT EUREX SARL

Commissaire aux Comptes
 Inscrit sur la liste nationale
 des Commissaires aux Comptes
 Rattaché à la CRCC
 Dauphiné-Savoie

Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes
Rattaché à la CRCC
Dauphiné-Savoie

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	10 000	11,33	3 200	3,97	6 800	212,50
Ventes de biens et de services			482		-482	-100,00
Ventes de prestations services			482	0,60	-482	-100,00
Produits de tiers financeurs	78 283		76 862		1 421	1,85
Concours publics et subventions d'exploita	67 736	76,73	60 054	74,56	7 682	12,79
Ressources liées à la générosité du public	10 547	11,95	16 808	20,87	-6 261	-37,25
Total I	88 283	100,00	80 544	100,00	7 739	9,61
CHARGES D'EXPLOITATION						
Autres achats et charges externes	86 353	97,81	78 803	97,84	7 550	9,58
Autres charges	26	0,03			25	NS
Total II	86 378	97,84	78 804	97,84	7 575	9,61
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 905	2,16	1 741	2,16	164	9,45
PRODUITS FINANCIERS						
Autres intérêts et produits assimilés	2 541	2,88	955	1,19	1 586	166,01
Repr./ provisions, dépréciations et transfer	2 831	3,21	5 422	6,73	-2 591	-47,78
Total III	5 372	6,09	6 377	7,92	-1 005	-15,76
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amort., aux dépréciations et	8 059	9,13	3 927	4,88	4 132	105,21
Intérêts et charges assilées	4 716	5,34	7 450	9,25	-2 734	-36,70
Total IV	12 775	14,47	11 377	14,13	1 398	12,29
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-7 402	-8,38	-5 000	-6,21	-2 403	48,06
3. RESULTAT COURANT avant imp	-5 497	-6,23	-3 259	-4,05	-2 238	68,68
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Total V						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Total VI						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	255	0,29	139	0,17	116	83,45
Total des produits (I + III + V)	93 656	106,09	86 921	107,92	6 734	7,75
Total des charges ((II + IV + VI + VII)	99 408	112,60	90 320	112,14	9 089	10,06
EXCEDENT OU DEFICIT	-5 752	-6,52	-3 398	-4,22	-2 354	69,28
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES E						
Dons en nature	51 374		42 645		8 729	20,47
Prestations en nature	16 539		14 348		2 191	15,27
TOTAL	67 912		56 993		10 920	19,16
CHARGES DES CONTRIBUTIONS						
Mise à disposition gratuite	9 773		7 377		2 396	32,48
Prestations en nature	6 766		6 971		-205	-2,94
Personnel bénévole	51 374		42 645		8 729	20,47
TOTAL	67 912		56 993		10 920	19,16

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : INITIATIVE CHABLAIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 190 165 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 5 752 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/05/2024 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Notre association Initiative Chablais est l'une des 206 associations locales Initiative réparties sur tout le territoire métropolitain et ultramarin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer à la réduction de la fracture sociale et territoriale en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au cœur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs/repreneurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs - notamment bancaires - de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Le Carted'éthique, un référentiel «métrie», la «promesse Initiative France», un système de qualification
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de coordination nationale
- Le projet stratégique du réseau pour la période 2022-2025

Le dispositif principal est le prêt d'honneur Initiative Chablais, prêt personnel accordé au créateur ou repreneur pour un montant maximum de 25 000 € (ce montant a été augmenté par décision du Conseil d'administration de mai 2021) remboursable entre 1 et 7 ans.

Le prêt d'honneur Initiative peut être cumulé avec le prêt "Start Up & Go" pour les projets innovants (sur des fonds régionaux), et depuis 2021 avec le prêt d'honneur création/reprise BPI (sur des fonds BPI).

Initiative Chablais peut également mobiliser le prêt d'honneur solidaire BPI soit en complément, soit en prêt seul, et depuis 2021, le prêt d'honneur Renfort BPI pour les anciens lauréats qui auraient un besoin de trésorerie ou de croissance.

Concrètement, sur l'exercice 2023, notre association locale a étudié 180 dossiers, présenté au Comité d'agrément 48 projets dont 40 ont été validés correspondant à 42 prêts personnels accordés après 2 projets abandonnés malgré une décision favorable.

L'association participe également régulièrement à des salons, ateliers, événements pour promouvoir ses activités.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les principes comptables ont été appliqués avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de

Règles et méthodes comptables

base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Application des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France à la suite de l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur accordés par l'association sont enregistrées dans des comptes d'apports avec ou sans droit de reprise ou d'emprunts selon les obligations conventionnelles.

Les pertes et dépréciations constatées lors de l'exercice précédent sur les prêts d'honneur ont fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle et doivent être imputées pour un montant équivalent des dépréciations et pertes de l'actif immobilisé au niveau des apports et emprunts qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif des postes du bilan passif. Les pertes et dépréciations sont réparties au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise ou emprunts sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles par type de prêts.

A compter de l'exercice 2023, les provisions et pertes sur apports avec droit de reprise ont été réparties par financeuren recalculant l'historique depuis la création de l'association Initiative Chablais. Cette répartition doit faire l'objet d'une résolution spécifique lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2023.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



ASS INITIATIVE CHABLAIS **Faits caractéristiques****Autres éléments significatifs**

Absence de transaction, réalisée avec des contreparties, non habituelle et non conclue à des conditions normales.

Souscription en date du 15 décembre 2022 d'un emprunt bancaire in fine débloqué le 13 janvier 2023 d'un montant de 20 000 € à taux zéro remboursable au plus tard le 10 février 2024, pour sécuriser la trésorerie de fonctionnement dans l'incertitude de la date de réception des subventions FSE.

Le remboursement a eu lieu par anticipation le 21 décembre 2023.



ASS INITIATIVE CHABLAIS

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	718 500	277 490	228 015	767 975
Total	718 500	277 490	228 015	767 975
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	14 237	8 059	2 831	19 465
Total	14 237	8 059	2 831	19 465
ACTIF NET				748 510

AUDIT EUREX SARL

Commissaire aux Comptes
 Inscrit sur la liste nationale
 des Commissaires aux Comptes
 Rattaché à la CRCC
 Dauphiné-Savoie

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

36 nouveaux prêts et un complément de prêt ont été débloqués en 2023 pour un montant global de 277 490 € dont 35 000 € engagés en 2022 et 242 490 € engagés en 2023.

6 prêts ont été considérés en 2023 comme irrécouvrables pour une somme nette de garantie de 4 716 € (4 prêts pour 7 450 € en 2022).

Répartition de l'en-cours de prêts par nature au 31 décembre 2023 :

- Prêts d'honneur création :	269 762 € pour 85 prêts	(307 812 € pour 98 prêts en 2022)
- Prêts d'honneur reprise :	477 868 € pour 92 prêts	(386 961 € pour 81 prêts en 2022)
- Prêts d'honneur croissance :	20 345 € pour 4 prêts	(23 727 € pour 4 prêts en 2022)
- Total :	767 975 € pour 181 prêts	(718 500 € pour 183 prêts en 2022)

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 866 036 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	767 975	208 014	559 961
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	98 062	98 062	
Charges constatées d'avance			
Total	866 036	306 076	559 961
Prêts accordés en cours d'exercice	277 490		
Prêts récupérés en cours d'exercice	228 015		

AUDIT EUREX SARL

Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes
Rattaché à la CRCC
Dauphiné-Savoie

Le montant des prêts à l'actif du bilan se décompose ainsi selon les échéances :

- Création : - 1 an : 84 701 € ; 1 an et + : 185 061 €
- Reprise : - 1 an : 117 476 € ; 1 an et + : 360 392 €
- Croissance : - 1 an : 5 837 € ; 1 an et + : 14 508 €

Répartition des créances (hors prêts en immobilisations financières) :

- Créances de fonctionnement : 94 251 € (116 738 € au 31/12/2022)
- Créances du fonds de prêts : 3 811 € (321 € au 31/12/2022)

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Notes sur le bilan

AUDIT EUREX SARL

Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes
Rattaché à la CRCC
Dauphiné-Savoie

Produits à recevoir

	Montant
SUBVENTION FONCTIONNEMENT FSE 2022	32 924
SUBVENTION FONCTIONNEMENT FSE 2023	43 655
SUBVENTION FONCTIONNEMENT REGION AURA 2023	9 141
SUBVENTION FONCTIONNEMENT CCPEVA 2023	3 030
COTISATIONS 2023	1 400
MECENATS 2023	1 500
FONDS INTERVENTION 2023	3 811
SUBVENTION BPI FRANCE 2023	2 600
Total	98 062

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	14 237	8 059	2 831	19 465
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total	14 237	8 059	2 831	19 465
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières		8 059	2 831	
Exceptionnelles				

La norme préconisée par le réseau Initiative France concernant la comptabilisation de la dépréciation pour risque de non recouvrement des prêts d'honneur a été appliquée à compter de l'établissement des comptes annuels 2015. La dépréciation est estimée de la manière suivante :

- Cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours : 100 % du solde net de garantie,
- Redressement judiciaire en cours : 100 % du solde net de garantie,
- Au-delà de 6 échéances non honorées : 75 % du solde net de garantie,
- Au-delà de 3 échéances non honorées : 50 % du solde net de garantie.

Sur le total des prêts en cours au 31 décembre 2023 de 767 975 €, 37 667 € font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 19 465 € soit 2,53 % de l'en-cours.

L'état des provisions pour dépréciation des prêts à l'actif du bilan se présente ainsi :

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Notes sur le bilan

- Création : 8 659 € pour 9 prêts (5 958 € pour 7 prêts en 2022)
- Reprise : 10 806 € pour 9 prêts (8 279 € pour 7 prêts en 2022)

Les prêts d'honneur qui ne sont pas repartis immédiatement à l'issue de la période de report, faute de signature du mandat de prélèvement à temps, ont été dépréciés à hauteur de 100 % des échéances qui auraient dû être prélevées jusqu'au 28 février 2021, sans considération d'une garantie de celles-ci par BPI France.

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommatio	A la clôture
Fonds propres sans droit de re	791 841	-4 558	24 767		812 050
Fonds propres avec droit de re	255 404	-1 470			253 934
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	119 861	2 630			122 491
Excédent ou déficit de l'exercic	-3 398	3 398		5 752	-5 752
Situation nette	1 163 708		24 767	5 752	1 182 722
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	1 163 708		24 767	5 752	1 182 722

Le résultat de l'exercice est affecté de la manière suivante :

- Le résultat correspondant au compte analytique de fonctionnement est affecté en report à nouveau créditeur,
- Le résultat correspondant au compte analytique de prêts est affecté en provisions et pertes sur apports au prorata du solde des comptes des apports avec et sans droit de reprise à la clôture de chaque exercice ; avec une répartition par financeur pour les apports avec droit de reprise.

Détail des fonds propres au 31 décembre 2023 :

- Fonds propres de fonctionnement : 127 022 € (122 491 € au 31/12/2022)
- Fonds propres de prêts : 1 055 700 € (1 041 217 € au 31/12/2022)

Détail de la trésorerie au 31 décembre 2023 :

- Trésorerie de fonctionnement : 39 874 € (10 529 € au 31/12/2022)
- Trésorerie de prêts : 303 719 € (336 634 € au 31/12/2022)



ASS INITIATIVE CHABLAIS

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 7 443 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 998	3 998		
Dettes fiscales et sociales	255	255		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 189	3 189		
Produits constatés d'avance				
Total	7 443	7 443		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Répartition des dettes :

Dettes de fonctionnement : 7 443 € (4 776 € au 31/12/2022)

Dettes de gestion du fonds de prêts : 0 € (0 € au 31/12/2022)

Charges à payer

	Montant
HONORAIRES NON PARVENUS	3 998
Total	3 998

AUDIT EUREX SARL

Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes
Rattaché à la CRCC
Dauphiné-Savoie

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Notes sur le compte de résultat**

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2023
Cotisations statutaires	10 000
Autres produits annexes	
TOTAL	10 000

Comptabilisation des cotisations lors de l'appel de celles-ci aux collectivités et partenaires.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 412 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation	44 884	2 600	20 253			67 736
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						67 736

AUDIT EUREX SARL

Commissaire aux Comptes
 Inscrit sur la liste nationale
 des Commissaires aux Comptes
 Rattaché à la CRCC
 Dauphiné-Savoie

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Notes sur le compte de résultat**

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice	5 752	
Fonds de prêts	9 944	
Part du résultat sur gestion conventionnée	9 944	
Part du résultat sur gestion libre		4 191

AUDIT EUREX SARL

Commissaire aux Comptes
 Inscrit sur la liste nationale
 des Commissaires aux Comptes
 Rattaché à la CRCC
 Dauphiné-Savoie

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 2 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		2	2	1
Employés	1	1	2	1
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	1	3	4	2

Sont mis à disposition par l'association L'Agence Economique du Chablais dans le cadre de la convention de coopération entre les deux associations une chargée de mission à temps plein et un chargé de mission à temps partiel, dédiés à l'animation de la plate-forme locale Initiative Chablais (faisant l'objet d'une refacturation entre les deux structures) ainsi qu'une assistance administrative chargée du back office de l'association Initiative Chablais (gestion des prélèvements bancaires, préparation des contrats de prêts, saisie comptable) pour 10 % de son temps de travail et la directrice pour 10 % de son temps de travail (instances associatives, demandes de subventions, dossiers de financements FSE et Région).

Les membres de l'association Initiative Chablais ne sont pas rémunérés.



ASS INITIATIVE CHABLAIS

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Prêts Création accordés en 2023 mais non encore décaissés au 31/12/2023 (6 prêts)	33 000
Prêts Reprise accordés en 2023 mais non encore décaissés au 31/12/2023 (5 prêts)	60 300
Autres engagements donnés	93 300
Total	93 300

AUDIT EUREX SARL
Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes
Rattaché à la CRCC
Dauphiné-Savoie

Parmi les 11 prêts accordés et non décaissés au 31/12/2023, 3 prêts n'étaient pas encore débloqués au 31/03/2024 pour un montant global de 32 750 €.

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	51 374	42 645
Prestations en nature	16 539	14 348
Dons en nature		
Total	67 912	56 993
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	9 773	7 377
Prestations	6 766	6 971
Personnel bénévole	51 374	42 645
Total	67 912	56 993

La valorisation des contributions volontaires en nature comprend les éléments suivants :

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Autres informations**

- Mise à disposition gratuite de locaux et de matériel par l'association l'Agence Economique du Chablais :

Evaluation à partir des charges réelles payées par l'association l'Agence Economique du Chablais au prorata des heures effectuées par les personnes mises à disposition de l'association Initiative Chablais par rapport au total annuel des heures travaillées par l'effectif salarié de l'association l'Agence Economique du Chablais.

- Mise à disposition de salariés par l'association l'Agence Economique du Chablais :

Evaluation à partir des salaires chargés (salaires bruts et charges patronales) de l'effectif affecté à l'association Initiative Chablais (une assistance administrative et la directrice pour 10 % de leur temps de travail).

- Mise à disposition gratuite de locaux par les collectivités locales ou des entreprises dans le cadre du conseil d'administration et de l'assemblée générale :

Evaluation par rapport au coût de location de ces salles communément pratiqué par les collectivités locales ou les entreprises.

- Bénévolat de chefs d'entreprise dans le cadre des parrainages et des membres dans le cadre des comités d'agrément.

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 558 heures consacrées par les bénévoles à des comités d'agrément ; de 45 heures au titre du parrainage et de 30 heures de participation au fonctionnement de la plate-forme.

La valorisation de ce bénévolat correspond au nombre d'heures multiplié par un taux moyen correspondant à un salaire brut de 4 500 € chargé à 45 % de charges patronales sur une moyenne de 1 575 heures travaillées par an (base 50 €/heure en 2010 revalorisée en fonction de l'évolution du SMIC soit 63,60 € en 2023).

Le bénévolat est quantifié grâce :

- aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains ;

- aux feuilles de présences remplies lors des différents réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc.

Donations

Absence de legs et donations en cours à la clôture de l'exercice.

